Partie graphique - 2

projet d'amenagement particulier

coupe 1

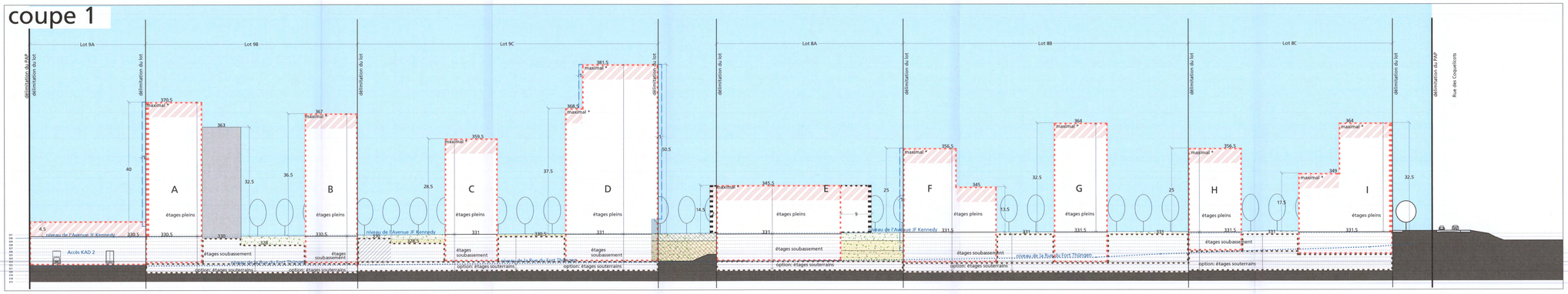

coupe 2

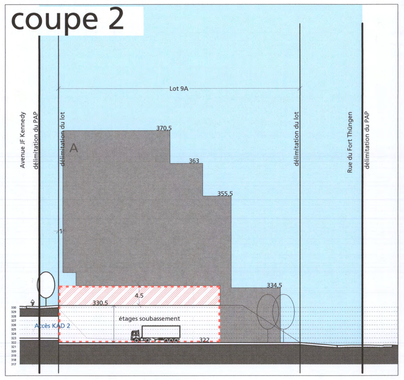

coupe 3

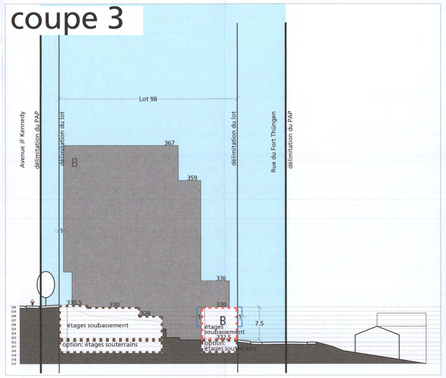

coupe 4

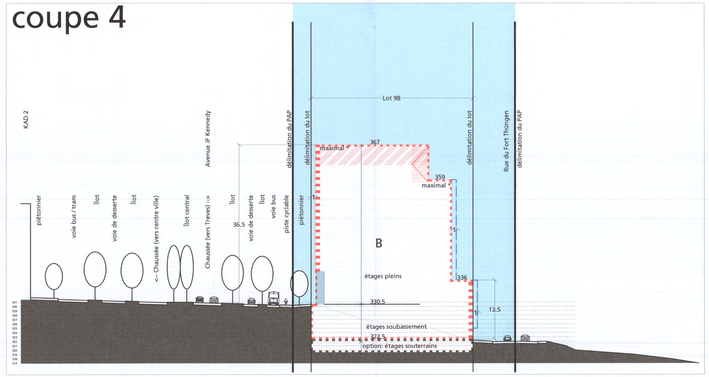

coupe 5

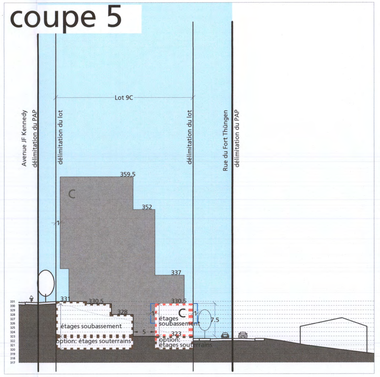

coupe 6

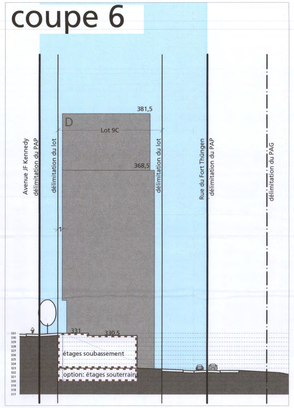

coupe 7

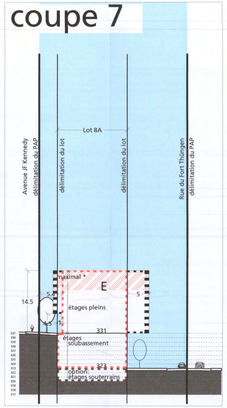

coupe 8

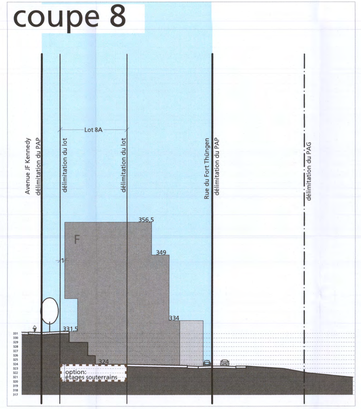

coupe 9

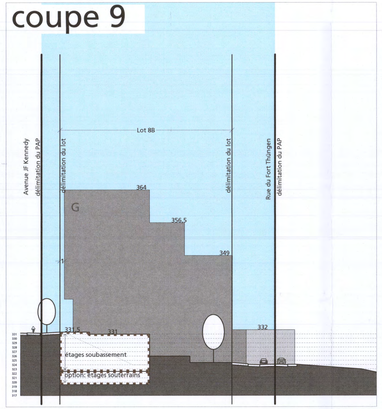

coupe 10

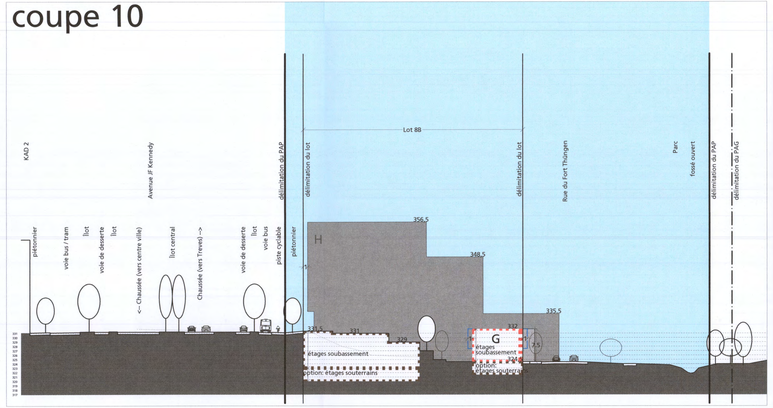

coupe 11

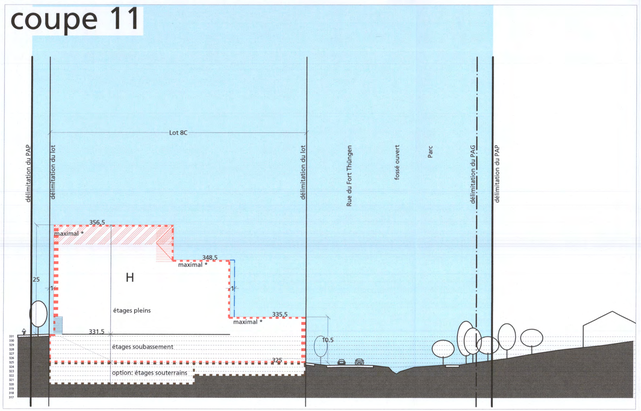

coupe 12

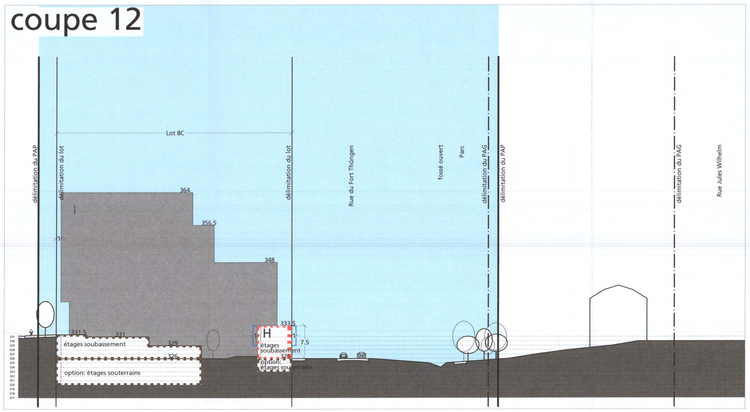

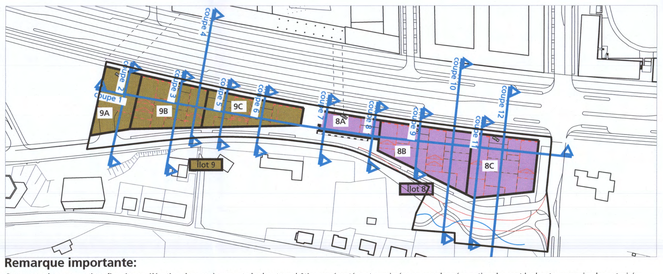

Remarque importante:

Concernant les constructions figurées en élévation dans ce document : les hauteurs bâties représentées et exprimées en coordonnées nationales sont les hauteurs maximales autorisées (superstructures comprises).

Bâtiments A, B, C, F, G, H et I:
Pour atteindre les hauteurs maximales des volumes qui figurent dans la partie graphique il faudrait construire :
- au niveau de l'Avenue J.F. Kennedy un rez-de-chaussée (socle) avec la hauteur maximale autorisée de 5 mètres ;
- le nombre maximum de niveaux avec la hauteur maximale autorisée de 3,80 mètres par étage (remarque : cette hauteur maximale est uniquement valable pour fonctions non-résidentielles, la hauteur maximale par étage pour logement est 3,20 m) ;
- une hauteur supplémentaire de maximale 4,50 mètres pour les superstructures fonctionnelles, ajoutée au-dessus du dernier étage plein ;
- au niveau de la Rue Fort Thüngen, les rez-de-chaussée surélevés de 0,70 mètres par rapport au trottoir.

Bâtiment D:
Pour atteindre la hauteur maximale du volume qui figure dans la partie graphique il faudrait construire :
- un rez-de-chaussée (socle) de 5 mètres (hauteur maximale autorisée) au niveau de l'Avenue John F. Kennedy ;
- quatre étages de 3,80 mètres (hauteur maximale autorisée pour les fonctions non-résidentielles) et huit étages de 3,20 mètres (hauteur maximale autorisée pour les étages destinés au logement) ;
- une hauteur supplémentaire maximale autorisée pour les superstructures fonctionnelles de 4,50 mètres au-dessus du dernier étage plein.

*La hauteur bâtie maximum indiquée inclut les éventuelles superstructures fonctionnelles et techniques;
Toutes les hauteurs sont à mesurer au milieu de la façade à partir du niveau de référence du PAP : l'Avenue J.F. Kennedy (bord du trottoir = limite de la parcelle).

légende

Légende officielle

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Gabarit des immeubles (plan / coupes)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances *(non représenté)*
- limites de surfaces constructibles pour dépendances *(non représenté)*
- limites de surfaces constructibles pour construction souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps *(non représenté)*

Délimitation des lots / îlots
- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions
- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction *(non représenté)*
- x%, x% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction pourcentage *(non représenté)*
- x% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction *(non représenté)*

Espaces extérieurs privés et publics
- EVp — espace vert privé
- EVP — espace vert public
- ADJ — aire de jeux ouverte au public *(non représenté)*
- espace extérieur pouvant être scellé *(indicatif)*
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre *(non représenté)*

Plantations et murets
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver *(non représenté)*
- muret projeté / muret à conserver *(non représenté)*

Servitudes
- servitude de type urbanistique *(non représenté)*
- servitude écologique *(non représenté)*
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder *(non représenté)*

Infrastructures techniques
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales *(non représenté)*
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

		LOT/ILOT				
surface d'emprise au sol [m²]	—	min.	max.	min.	max.	— surface du lot / de l'îlot [ares]
surface du scellement du sol [m²]	—	max.		min.	max.	— surface constructible brute [m²]
type de toiture**	—		max.	min.	max.	— type et nombre de logements
						— nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions** hauteur des constructions*** [m]

** Voir aussi légende complémentaire
***Toutes les hauteurs sont à mesurer au milieu de la façade à partir du niveau de référence du PAP : l'Avenue J. F. Kennedy;
La hauteur bâtie maximum indiquée inclut les éventuelles superstructures fonctionnelles et techniques

Courbes de niveau
- terrain existant *(inchangé)*
- terrain remodelé *(indicatif)*

Nombre de niveaux
I, II, III,.. nombre de niveaux pleins, *limite supérieure*
+1,2,...R nombre de niveaux en retrait *(non représenté)*
+1,2,... C nombre de niveaux sous combles *(non représenté)*

Hauteur des constructions
hc:x hauteur à la corniche de x mètres *(non représenté)*
ha:x hauteur à l'acrotère de x mètres *(non représenté)*
hf:x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions
oc constructions en ordre contigu
onc constructions en ordre non contigu
x-mi x maisons isolées *(non représenté)*
x-mj x maisons jumelées *(non représenté)*
x-mb x maisons en bande *(non représenté)*

Types, dispositions et nombre de logements
x-u x logements de type unifamilial *(non représenté)*
x-b x logements de type bifamilial *(non représenté)*
x-c logements de type collectif

Formes de toiture
tp toiture plate *(non représenté)*
tx (y% z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison *(non représenté)*
x-b orientation du faîte *(non représenté)*

Légende complémentaire
Gabarit des immeubles (plan / coupes)
- limite maximale de surface constructible pour l'aménagement de balcons dépassant l'alignement obligatoire pour constructions ou les limites de surfaces constructibles
- limites de surfaces constructibles pour les constructions en surplomb
- zone de socle en retrait
- zone de transition entre hauteurs bâties
- zone pour superstructures fonctionnelles (4,5 mètres)

Espaces extérieurs privés et publics
- option d'implantation d'accès carrossable aux garages *(indicatif)*
- implantation d'accès carrossable aux tunnel KAD 2

Plantations et murets
- arbre à supprimer

Servitudes
- Zone pour l'aménagement d'un escalier dans l'espace accessible au public

Infrastructures techniques
- chauffage urbain existant à maintenir

Courbes de niveau
- 332 courbes de niveau initiales
- niveaux en coordonnées nationales

Nombre de niveaux
- +1,..5 nombre de niveaux en sous-sol
- (N) nombre de niveaux pleins, obligatoire
- (N) nombre de niveaux pleins, minimum
- 3SB nombre d'étages en soubassement, maximum
- (SB) nombre d'étages soubassement, obligatoire

Types, dispositions et nombre des constructions
- x-ci x constructions isolée
- b-mc bâtiment mixte collectif

Formes de toiture
- tl toiture de forme libre

Autres
- localisation indicative d'accès défense incendie
- Tracé actuel de la voie à adapter

Cotations
- 5 — recul, minimal
- 5 — dimensionnement
- séparation entre différents types d'étages

appartient à la délibération
du conseil communal
du 21 mars 2016
référence n° 82A/2015/1

VILLE DE LUXEMBOURG ADMINISTRATION COMMUNALE

Référence: 17507/26C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 14.06.2016
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

FONDS KIRCHBERG
www.fondskirchberg.lu

Maître de l'ouvrage:
Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg

Kennedy-Sud-Zone A1

Ville de Luxembourg - Kirchberg

modifiée suivant avis ministériel 17507/26C du 23 décembre 2015

partie graphique - 2 (coupes)

projet d'amenagement particulier

projet	437-06
page	2
échelle	1 : 500
format	A0
dessine	FvL

urbis bureau voor stadsontwerp
Boompjes 55 | 3011 XB | Rotterdam | Pays-Bas
T: +31 (0)10 217 5353
E: mail@urbis.nl

perimètre du PAP
plan de mesurage:
plan NO (NGO): 3470_141-01
date plan de mesurage: 15 février 2016
date : 1 mars 2016

layer state :
fichier : M:\437-06 Luxembourg Kirchberg FVF Ville de A.and FGD\ontwerpbestanden\plandeel\437_v1.dwg
plot-style table : 1-Stuwwal_zwartwit.ctb
layout :